

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 1 – ANNEE 2014 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 13 février 2014 à 20H30

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 7 février 2014

Affichage : 24 février 2014

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Gabriel WOLFF, Romain ROTH, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Martine HOMMEL, Colette DIETRICH, Marcel MICHEL, Christine MAIRE, Elisabeth BLAND, Florent DIETRICH, Estelle LAMBERT, François HERTER, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration :

- Marie-Claire LEISER donne procuration à Robert SCHNEIDER
- Béatrice WURTZ donne procuration à Christine MAIRE
- Brigitte RIFF donne procuration à Gabriel WOLFF
- Joël HOCQUEL donne procuration à François HERTER.

Membre absent :

- Carole SENGER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°8 du 19 décembre 2013
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Finances
 - 5.1. Débat d'orientation budgétaire
6. Affaires scolaires
 - 6.1. Pont de l'Ascension 2014
 - 6.2. Organisation du temps scolaire – Rentrée 2014
 - 6.3. Demande de participation financière pour projet pédagogique
7. Environnement
 - 7.1. Forêts communales
 - 7.1.1. Plan d'aménagement forestier 2014-2033
 - 7.1.2. Programme de travaux 2014
 - 7.1.3. Etat prévisionnel des coupes 2015
 - 7.2. Gravière GSM à La Wantzenau – Renouvellement d'autorisation d'exploitation

- 7.3. Sites Natura 2000
- 8. SIVU du Temple et du Centre Communautaire Ried Nord
 - 8.1. Transformation en SIVOM, nouvelles communes membres et nouveaux statuts
- 9. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Rose MUSSIG est désignée comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Il est rendu compte de la réunion de l'ensemble des Commissions le 28 janvier 2014 durant laquelle ont été préparées les orientations budgétaires.

La Communauté de Communes du Pays Rhénan est en place depuis le 1^{er} janvier 2014. Deux Conseils de Communauté se sont déjà tenus les 22 janvier 2014, avec l'élection du Président et de 7 Vice-Présidents, et le 5 février dernier, ainsi que deux Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) les 29 janvier et 12 février 2014.

3.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°8
DU 19 DECEMBRE 2013**

Le procès verbal n° 8 est adopté,

à l'unanimité.

4.

**DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
859	2	(1)/50	3,01	2 rue du Chevreuil	Mme Danièle HATON
860	12	71/13, 87/11, 111/13 et 113/12	1,41	6b rue des Marronniers	M. et Mme Georges MATHIS
861	7	6	24,46	22 rue de la Mairie	M. et Mme Robert WILD
862	5	115/6	6,92	35 rue Pasteur	Consorts EBEL
863	16	Lots T2B13, T2B14, T2B15 et T2B16	16,45	Lieudit "Lotissement du Ried au Verger"	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
864	5	0/179	6,21	Rue de l'Ancienne Eglise	ABCI
865	21	250	6,83	20 rue d'Ecully	Mme Sylvie BONNET

5. FINANCES

5.1. Débat d'orientation budgétaire

Budget Commune :

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat, non suivi de vote, donc sans caractère décisionnel, doit notamment permettre au Conseil de discuter des orientations préfigurant les priorités à afficher dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie à adopter en fonction de la situation financière de la Commune.

Pour situer le contexte et éclairer le débat, le Conseil Municipal a reçu communication des documents et informations suivants :

- les résultats provisoires 2013
- l'historique de l'évolution des impôts locaux
- l'état de la dette.

Avec un endettement désormais au-dessus de la moyenne, du fait des emprunts contractés pour la construction de l'EcRhin, projet phare du mandat, il s'agira, outre la poursuite des opérations déjà engagées de l'ordre de 3 370 000 €, de composer et de définir les priorités à retenir parmi les investissements possibles dont la liste est soumise au Conseil Municipal, sans recours à l'emprunt.

Côté recettes, il faudra également composer avec la baisse des dotations de l'Etat, et la nouvelle donne fiscale résultant de l'intégration dans la nouvelle Communauté de Communes du Pays Rhénan soumise à la Fiscalité Professionnelle Unique.

La Commune ne recouvrera ainsi plus que les impôts ménages (taxe d'habitation et taxe foncière), et sera tributaire des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Malgré ceci, le Conseil met en avant sa volonté de maintenir les dépenses de fonctionnement et de ne pas augmenter la pression fiscale, tout en gardant un certain rythme d'investissement.

La présentation du tableau des résultats provisoires fait état de disponibilités pouvant être dégagées pour des dépenses nouvelles d'investissement de près de 2 000 000 €.

Ces montants pourraient être répartis sur les grands chapitres suivants :

Affectation	Montant	Pourcentage
Services généraux, patrimoine immobilier et sécurité incendie	44 000 €	3 %
Enseignement / formation (bâtiments et équipements scolaires)	340 000 €	19 %
Culture (dont médiathèque)	370 000 €	20 %
Sport / Jeunesse	775 000 €	42 %
Aménagements urbains (voirie, éclairage public)	306 000 €	16 %

Les investissements prioritaires seront affinés en Commissions pour être proposés au prochain vote budgétaire.

Budget Zone de Loisirs / Camping :

Les tarifs des droits d'entrée devront tenir compte d'une T.V.A. au taux normal pour les accès à la baignade. Les tarifs du camping ont été fixés en tenant compte de l'augmentation réglementaire de la T.V.A.

6.

AFFAIRES SCOLAIRES

6.1. Pont de l'Ascension 2014

Les écoles de Gambenheim ont demandé l'avancement des cours du vendredi 30 mai 2014 (lendemain de l'Ascension) au mercredi 16 avril 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande pour laquelle les Conseils d'Ecole ont d'ores et déjà émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **ACCEPTÉ** le déplacement des cours du vendredi 30 mai 2014 au mercredi 16 avril 2014.*

6.2. Organisation du temps scolaire – Rentrée 2014

Pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, une première étape consiste à fixer le temps scolaire en respectant les règles imposées :

- semaine de classe répartie en 9 demi-journées incluant le mercredi matin*
- durée maximale de la journée d'enseignement de 5h30 et celle de la demi-journée de 3h30*
- pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.*

La communauté éducative de la Commune, réunie en Conseil d'Ecole et au sein d'un comité de pilotage dédié, a adopté après consensus la proposition d'horaires suivants pour les écoles de Gambenheim :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 15h15*
- mercredi : de 9h à 12h*

Le Maire a demandé le maintien du décalage actuel de l'ordre de 5 minutes pour l'école maternelle Le Bitzig, très arrangeant pour les parents ou nourrices devant se rendre à plusieurs écoles, en proposant pour cet établissement les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h à 11h25 et de 13h20 à 15h10*
- mercredi : de 8h55 à 11h55.*

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

par 25 voix pour et 1 contre,

*- **PREND ACTE ET APPROUVE** les horaires proposés, y compris celui de l'école maternelle Le Bitzig, tenant compte d'un léger décalage des heures d'entrée et de sortie, sans incidence sur la durée d'enseignement imposée.*

6.3. Demande de participation financière pour projet pédagogique

L'équipe enseignante de l'école élémentaire de l'III au Rhin sollicite une aide financière pour un projet pédagogique concernant tous les élèves, animé par l'association "Graine de Cirque".

Il est proposé de participer à hauteur de 1 000 € à ce projet, dont le coût total est estimé à 4 221 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ACCORDE** la participation financière de la Commune au projet pédagogique de l'école élémentaire de l'Ill au Rhin

- **VOTE** à cet effet une subvention de 1 000 € à verser à la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de l'Ill au Rhin, et qui sera inscrite au budget primitif de 2014.

Les Conseillers sont invités au spectacle de la journée de clôture le 21 février prochain.

7. ENVIRONNEMENT

7.1. Forêts communales

7.1.1. Plan d'aménagement forestier 2014-2033

Le projet d'aménagement forestier communal 2014-2033 établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L. 143-1 du Code Forestier, comprend, dans ses grandes lignes :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- la définition des objectifs assignés aux forêts communales
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après présentation de l'intégralité du projet par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après avis des Commissions réunies, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan d'aménagement forestier communal 2014-2033 établi par l'Office National des Forêts.

7.1.2. Programme de travaux 2014

L'Office National des Forêts a établi un programme de travaux pour les deux massifs forestiers communaux du Steinwald et du Riedmatten.

Ce programme se décompose en plusieurs types de travaux :

- des travaux d'exploitation concernant les parcelles 5 et 7 du massif du Steinwald et les parcelles 10, 15 et 18 du massif du Riedmatten comprenant des coupes d'éclaircie et de récolte de bois d'industrie et d'œuvre pour un montant de 11 970 € H.T. et une recette liée à la vente de bois d'un montant de 16 940 € H.T., soit un bilan prévisionnel excédentaire de 4 970 € H.T.,

- des travaux d'entretien courant (dégagement de plantations, fauchage des accotements, élagage de peupliers, ...) pour un montant de 11 030 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour les deux massifs forestiers communaux pour l'exercice 2014,

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, conventions et actes à intervenir dans la limite des crédits votés,

- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires suivants au budget primitif 2014 :

Nature des dépenses	Dépenses en € TTC	
	Montant	Compte d'imputation
Travaux d'entretien	28 000 €	61524

Nature des recettes	Recettes en €	
	Montant	Compte d'imputation
Vente de bois	17 000 €	7022
Menus produits forestiers	10 000 €	7023

7.1.3. Etat prévisionnel des coupes 2015

L'Office National des Forêts a établi un état d'assiette des coupes pour l'hiver 2014/2015 pour les deux massifs forestiers communaux.

Cet état permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Il porte sur un volume prévisionnel de bois coupé de l'ordre de 320m³, contre 420m³ lors de la campagne précédente, permettant une amélioration des peuplements en place par éclaircies ; il concerne la parcelle 3 du massif du Steinwald pour 250m³ et l'ensemble des massifs du Riedmatten et du Steinwald pour 70m³.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'état d'assiette 2015 des coupes à marteler concernant les deux massifs forestiers du Steinwald et du Riedmatten pour un volume prévisionnel de bois de l'ordre de 320 m³,

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et actes à intervenir.

7.2. Gravière GSM à La Wantzenau – Renouvellement d'autorisation d'exploitation

La Société GSM-Alsace a présenté à M. le Préfet du Bas-Rhin une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à La Wantzenau.

En application des dispositions de l'article R.512.20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

La demande présentée par ladite Société porte sur le renouvellement de l'autorisation actuelle d'exploiter qui porte sur quelque 34.18ha, une extension de l'ordre de 9.77ha et 1.89ha hors extraction ; la demande porte sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

par 25 voix pour et 1 contre,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à La Wantzenau présentée par la Société GSM-Alsace.

- **CHARGE** le Maire de communiquer cet avis aux services compétents.

7.3. Sites Natura 2000

Les directives européennes 79/409/CEE du 02.04.1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et 92/43/CEE du 21.05.1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ont permis la mise en place des sites NATURA 2000 en Europe.

Ces sites sont appelés des Zones de Protection Spéciale (ZPS) lorsqu'ils concernent la protection des oiseaux et Zones Spéciales de Conservation (ZSC) lorsqu'ils concernent la protection des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le ban communal de Gambenheim est impacté par ces sites NATURA 2000 par un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) n° FR4201797 intitulé « Secteur alluvial

Rhin-Ried-Bruch, partie bas-rhinoise » qui reste dans l'attente d'une désignation par voie d'arrêté ministériel pour passer en Zone Spéciale de Conservation ainsi que par une Zone de Protection Spéciale n° FR4211811 intitulée « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg ».

Un recalage du périmètre de ces deux sites NATURA 2000 s'avère néanmoins nécessaire aujourd'hui afin de répondre à un certain nombre d'attentes. Le service milieux et risques naturels de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL) a ainsi saisi toutes les communes impactées par un recalage, dont celle de Gamsheim, afin qu'elles fassent part chacune en ce qui la concerne d'un avis de l'assemblée délibérante.

Le recalage du périmètre du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) n° FR4201797 ne concerne qu'une faible emprise de notre territoire sur des surfaces aujourd'hui exploitées par la Gravière VELTZ-VIX ; le projet de recalage en secteur NATURA 2000 d'une partie des stocks de matériaux de la Gravière VELTZ-VIX n'est pas compatible avec le classement en site NATURA 2000.

Le recalage du périmètre de la Zone de Protection Spéciale n° FR4211811 a pour objet en premier lieu de caler les limites ouest sur les berges du Muehlrhein, d'une part, mais aussi d'intégrer un vaste secteur compris entre le canal de dérivation de l'Ill et le Rhin, au sud de la route départementale n°2.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- EMET UN AVIS

- **DEFAVORABLE** au projet de recalage du périmètre du site NATURA 2000 SIC n°FR4201797 « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, partie bas-rhinoise »

- **FAVORABLE** au projet de recalage du périmètre du site NATURA 2000 ZPS n° FR4211811 intitulée « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » le long du cours d'eau « Muehlrhein »

- **DEFAVORABLE** au projet d'intégration au périmètre du site NATURA 2000 ZPS n° FR4211811 intitulée « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » du vaste secteur compris entre le canal de dérivation de l'Ill et le Rhin, au sud de la route départementale n°2 en raison des enjeux économiques et touristiques de ces terrains.

- **CHARGE** le Maire de communiquer les avis aux services compétents ainsi qu'une proposition de périmètre adapté.

8.

SIVU DU TEMPLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RIED NORD

8.1. Transformation en SIVOM, nouvelles communes membres et nouveaux statuts

Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes du Pays Rhéna, les compétences culturelles et cinéraires exercées jusqu'à présent par la communauté de communes Rhin-Moder sont retournées aux communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN et DALHUNDEN composant cet EPCI. Ces communes ont émis le souhait, par voie de délibérations, de transférer ces compétences au SIVU du Temple et du Centre Communautaire et d'adhérer à ce SIVU.

Les membres dudit SIVU s'étaient prononcés en faveur de ce transfert lors de la réunion du Comité Directeur du 21 mars 2013 et ont réitéré cette volonté par délibération du 02 octobre 2013.

Par délibération du 12 décembre 2013, le Comité Directeur du SIVU a :

- accepté l'arrivée des communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN, et DALHUNDEN,
- renouvelé l'acceptation du transfert de la compétence culturelle et cinéraire définie dans les statuts de la communauté de communes Rhin-Moder,
- approuvé la transformation du SIVU du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord,
- adopté le projet de statuts de ce SIVOM à la carte.

Le projet de statuts qui doit être, conformément à la réglementation, approuvé par les communes membres est présenté en séance.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'arrivée des communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN, et DALHUNDEN,

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence culturelle et cinéraire définie dans les statuts de la communauté de communauté Rhin-Moder,

- **APPROUVE** la transformation du SIVU du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord,

- **ADOPTE** le projet de statuts de ce SIVOM à la carte,

- **S'ENGAGE** à voter annuellement au budget de la commune les crédits nécessaires au financement du syndicat,

- **DEMANDE** au représentant de l'Etat de prendre la décision institutive dudit Syndicat.

9. **DIVERS**

➤ Rythmes scolaires :

- les propositions d'activités seront soumises en avril au Comité de Pilotage, avant d'être présentées en réunion publique

➤ Opération "1 000 billets du Racing Club de Strasbourg pour Gambsheim" :

- les billets seront prochainement disponibles en Mairie

➤ les prochaines manifestations associatives sont annoncées

➤ il est signalé la remise d'un "trophée de l'accueil 2014" par la Chambre de Commerce et d'Industrie à Coiffure "Nuances", commerçant de Gambsheim

➤ la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 19 mars 2014 à 19h

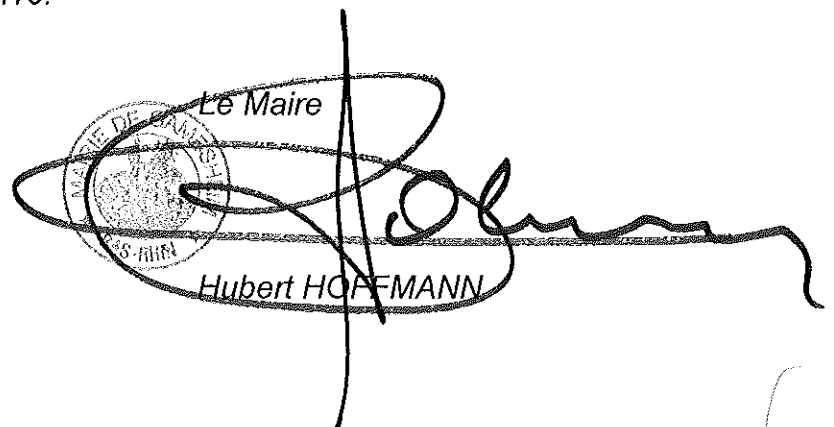
➤ il est évoqué un problème de déversement de déchets de taille et de tonte dans le Muehlrhein et le Giessen : les auteurs de ces actes inciviques sont priés de mettre fin à ces mauvaises habitudes qui entravent le bon fonctionnement des cours d'eau

➤ une zone de covoiturage a été mise en place par le Conseil Général du Bas-Rhin sur une aire attenante au parking du Super U

➤ les Conseillers Municipaux sont invités à siéger aux bureaux de vote lors des élections municipales

➤ la population est invitée à exercer son devoir électoral lors des prochaines élections (municipales et européennes)

La séance est levée à 22h10.

Le Maire

Hubert HOFFMANN